

Suite à la décision de la Commission Francophone des Réclamations du 31/05/2017 entraînant la présence de 13 équipes en N3BD pour la saison 2017-2018, le règlement de compétition AIF 2017-2018 se trouve adapté comme ci-dessous en matière de descente à l'issue de la saison 2017-2018.

Complémentairement au ROI de l'association, suite à la présence de 13 équipes en Nationale 3 B Dames, il est précisé que, à l'issue de la saison 2017-2018 et en vue de revenir à des séries de 12 équipes pour la saison 2018-2019, il y aura :

- 6 descendants de Nationale 3 Dames au lieu de 5 ;
- le nombre de descendants sera, le cas échéant, revu à la hausse en fonction du nombre de descendants de l'association des séries nationales FRBVB.

5 descendants fixes de N3D.

Les 6ième (et éventuels 7ième et 8ième) descendants de N3D seront repêchables avant tout montant supplémentaire issu du tour final des 2èmes de Provinciales

En fin de saison 2017-2018 :

- un barrage sera organisé entre le 10ième de N3AD (après retrait de la sélection AIF) et le 11ième de N3BD pour déterminer les 5ième et 6ième descendants.
- un barrage sera organisé entre le 9ième de N3AD (après retrait de la sélection AIF) et le 10ième de N3BD pour déterminer les places de 7ième et 8ième descendants éventuels.